

## STATUTS DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE CHASSERON-BUTTES

### **Art. 1. Nom, siège**

L'Association des Amis de Chasseron-Buttes est une association de récréation sans but économique dont le siège est au domicile de la présidence.

### **Art. 2. But**

Son but est de promouvoir l'exercice du sport dans la région du Chasseron et au Val-de-Travers, notamment par l'organisation de manifestations, telles que la course Chasseron-Buttes et le Trophée du Chasseron.

### **Art. 3. Organisation**

Les organes de l'association sont :

- l'assemblée générale
- le comité
- les vérificateurs des comptes

Ces organes ont les attributions légales prévues par les articles 63 et ss du Code civil suisse.

### **Art. 4. Sociétaire**

Toute personne physique ou morale qui en fait la demande peut être admise en qualité de sociétaire, conformément aux articles 77 et ss du Code civil suisse.

### **Art. 5. Droit à l'avoir social**

Les sociétaires n'ont aucun droit à l'avoir social, mais peuvent être tenus de payer des cotisations.

### **Art. 6. Responsabilité**

Seule la fortune sociale de l'Association peut garantir les dettes de celle-ci. La responsabilité financière personnelle des membres est exclue.

### **Art. 7. Ressources**

Les ressources de l'association sont :

- les cotisations des membres
- les legs et dons
- les bénéfices réalisés lors de manifestations ou d'opérations publicitaires

### **Art. 8. Dissolution**

En cas de dissolution décidée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents, les biens de l'association sont attribués à une institution se proposant d'atteindre des buts analogues. À défaut, les biens sont confiés à la Commune de Val-de-Travers.

### **Art. 9. Entrée en vigueur**

Les statuts du 11 décembre 2009 ont été modifiés et adoptés par l'assemblée générale du 21 octobre 2016 et entrent en vigueur immédiatement.

Lieu et date : Couvet, le 21 octobre 2016

Au nom de l'Association des Amis de Chasseron-Buttes :

Le président :                      La secrétaire :